

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 257**28 mai 1996****SOMMAIRE**

Abbey Holdings S.A., Moutfort	page 12330	Ets. Romain Terzi, S.à r.l., Strassen	12307
Abels Holding Company S.A., Luxembourg	12320	Europtec, Sicav, Luxembourg	12336
Agricolux S.A., Luxembourg	12327	Even & Ehlinger Promotions, S.à r.l., Howald	12308
A.L. Finance S.A.	12290	Exodus Holding S.A.	12290
Aril S.A., Luxembourg	12331	FCM Finance S.A.H., Strassen	12309
Arrat Holding S.A., Luxembourg	12332	Femkes S.A., Luxembourg	12309
A.X. International S.A., Strassen	12293	(André) Fierens Int., S.à r.l., Luxembourg	12309
B.A.P. S.A., Luxembourg	12334	Finalsa Immobilién AG, Luxembourg	12309
Banque Populaire du Luxembourg S.A., Luxembg	12295	Finarden S.A., Luxembourg	12308
(J.P.) Barthelme, S.à r.l., Dudelange	12295	Finesto International S.A.H., Luxembourg	12310
Bâticonfort Construction et Gestion S.A., Luxbg	12329	Flener Henri, S.à r.l., Bridel	12323
Bâtipose, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12295	Fortissima, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12323
Belle-Vue, S.à r.l., Luxembourg	12300	Fotoperfect, S.à r.l., Schifflange	12323
BHF-Bank International AG, Luxembourg	12300, 12301	Gestacier S.A., Luxembourg	12332
BHF Investment Management, Aktiengesellschaft, Luxembourg	12301	Globaltex Investissements S.A., Luxembourg	12328
Bl. Fan S.A., Soparfi, Luxembourg	12293, 12294	Groselec - Luxembourg S.A., Luxembourg	12324
Boulangerie - Pâtisserie Saint-Michel, S.à r.l., Mersch	12290	Groupement des Meuniers Industriels, S.à r.l., Strassen	12309
Bovat S.A., Luxembourg	12326	Horse-Stud S.A.H., Luxembourg	12323
Brondi Finanziaria S.A., Luxembourg	12296, 12298	Illinois S.A., Luxembourg	12328
Bureau Immobilier Léa Kappweiler, S.à r.l., Bereldange	12301	Immobiliare San Cupertino S.A., Luxembourg	12298
Burton, S.à r.l., Grevenmacher	12301	Intercity Development S.A., Luxembourg	12332
Canal International Holding S.A., Luxembourg	12302	International Vega Holding S.A., Luxembourg	12330
Capolux S.A., Luxembourg	12295	Interstyle Holding S.A., Luxembourg	12323
Caves Pierre Nadler, S.à r.l., Livange	12291, 12292	Jolly Maritime Shipping S.A.	12292
CDE S.A., Luxembourg	12300	Jurian S.A., Luxembourg	12336
Chibi S.A.H., Strassen	12302	Keersma S.A., Luxembourg	12327
Citabel Alimentation, S.à r.l., Luxembourg	12302	LGT Asset Management S.A., Luxembourg	12322
Comptoir du Bijou, S.à r.l., Luxembourg	12303	Light Designers - Ingénieurs Conseils S.A., Luxembourg	12310, 12311
Computerland Europe Operations S.A., Luxembourg-Limpertsberg	12303	Lorica S.A., Luxembourg	12330
Contitrans Holding S.A., Luxembourg	12334	Marques Paolo, S.à r.l., Luxembourg	12312, 12313
Copaco, S.à r.l., Luxembourg	12303	M.B.F. - Multi Bond Fund, Sicav, Luxembourg	12326
Corinthe S.A., Luxembourg	12334	Morgan Stanley, Sicav, Senningerberg	12314, 12317
Cortolezzis Constructions, S.à r.l., Luxembourg	12303	Nagelmackers Finance International S.A., Luxbg	12311
Costa Constructions, S.à r.l., Holzem	12304	Nobel Constructing Company S.A., Luxembourg	12329
Credis Fund Holding (Luxembourg) S.A., Luxbg	12303	Norpois International S.A., Strassen	12293
Credis Holding Europe (Luxembourg), Luxembg	12304	O.K. Consulting & Services S.A., Oberanven	12328
Cross Communication Distribution, S.à r.l., Rodange	12305	Parsofi S.A., Luxembourg	12333
Danske Nordic Securities, Sicav, Luxembourg	12304	Reliant International Corporation S.A., Luxembg	12330
Danussen S.A., Luxembourg	12302	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxembourg	12331
Data Consens Consulting, S.à r.l., Luxembourg	12305	Santander Europa, Sicav, Luxembourg	12332
Déménagements Tranelux, S.à r.l., Howald	12305	Sogelux Fund, Sicav, Luxembourg	12324
Demon S.A.	12290	Soresta Holding S.A.	12292
Dentorlux, S.à r.l., Luxembourg	12306	(La) Statue de la Liberté S.A.H., Luxembourg	12335
Deseret S.A.H., Luxembourg	12333	Strategic Fund, Sicav, Senningerberg	12335
Design Cheminée, S.à r.l., Strassen	12306	Suna S.A.H., Luxembourg	12331
Destiny S.A.	12291	Sweet Sweet Way Luxembourg S.A., Luxembourg	12317
Diac S.A., Luxembourg	12325	Tami S.A., Luxembourg	12334
Digital Video Systems S.A.	12292	Torres Vedras S.A., Luxembourg	12329
Digital Vision Systems, S.à r.l., Luxembourg	12305	Treasury International S.A., Strassen	12293
Disco 58, S.à r.l., Luxembourg	12306	Triad-Egypt Corporation S.A., Luxembourg	12325
Doma Holding S.A., Luxembourg	12326	Universal Holding S.A., Luxembourg	12327
East-West Productions, S.à r.l., Luxembourg	12307, 12308	Valbeach Constructing Company S.A., Luxembourg	12328
Eicher Frères, S.à r.l., Strassen	12306	Vivier S.A. Holding, Luxembourg	12335
Eicher P. Distribution, S.à r.l., Bertrange	12306	Von Ernst Capital Management S.A., Luxbg	12318, 12320
EKT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12308	Wauremont Holding S.A., Luxembourg	12333
Erdmann Trust S.A.H., Luxembourg	12329	Wood 2000 S.A.	12290
		W V B S.A.	12292

A.L. FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.946.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil n° 195 du 2 mai 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que:

1. Le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.
2. Le commissaire aux comptes REVILUX S.A. démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour les démissionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15985/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

EXODUS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 45.800.

Hiermit legt TREULUX REVISION & TREUHAND AG ihr Amt als Aufsichtskommissar der Gesellschaft EXODUS HOLDING S.A., H. R. Luxemburg B 45.800, mit sofortiger Wirkung nieder.

Luxemburg, den 6. Mai 1996.

TREULUX REVISION & TREUHAND AG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16111/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

WOOD 2000 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.180.

Le Commissaire aux Comptes démissionne de ses fonctions avec effet immédiat.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16128/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

DEMON S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 45.798.

Hiermit legt TREULUX REVISION & TREUHAND AG ihr Amt als Aufsichtskommissar der Gesellschaft DEMON S.A., H.R. Luxemburg B 45.798, mit sofortiger Wirkung nieder.

Luxemburg, den 6. Mai 1996.

TREULUX REVISION & TREUHAND AG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16192/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

BOULANGERIE - PATISSERIE SAINT-MICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7558 Mersch, 9, place St. Michel.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

- Monsieur Daniel Herold, employé privé, demeurant à Bissen.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée BOULANGERIE - PATISSERIE SAINT-MICHEL, S.à r.l., avec siège social à Mersch, a été constituée sous la dénomination de STONE, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 21 janvier 1991, numéro 18.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 1994, numéro 346.

Que le capital social de la société est de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Que Monsieur Daniel Herold, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales sans exception de la société à responsabilité limitée BOULANGERIE - PATISSERIE SAINT-MICHEL, S.à r.l.

Que le comparant consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute; à cet effet il signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.

Le comparant, associé unique de la société déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée.

Que partant, Monsieur Daniel Herold, prénommé, se trouve investi de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux et qu'il n'y a donc pas lieu de nommer un liquidateur.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société BOULANGERIE - PATISSERIE SAINT-MICHEL, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à Bissen, 5, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Herold, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 1996, vol. 398, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 1996.

E. Schroeder.

(09611/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DESTINY S.A., Société Anonyme.

Par la présente, en tant qu'agent domiciliataire de la société DESTINY S.A., WOOD, APPLETON OLIVER & CO S.A. informe des démissions de Mademoiselle Antonella Bocci, demeurant au 5, rue Henri Tudor, L-4489 Belvaux, Messieurs Fabio Mazzoni, 164, avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg et Benoît Georis, 45, rue Francq, B-6700 Arlon, en tant qu'administrateurs de la société DESTINY S.A. en date du 22 mars 1996, ainsi que de la démission de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société DESTINY S.A.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16193/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

DESTINY S.A., Société Anonyme.

Par la présente, en tant qu'agent domiciliataire de la société DESTINY S.A., WOOD, APPLETON OLIVER & CO S.A. dénonce le siège de la société sis à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
J. E. Oliver
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16194/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

CAVES PIERRE NADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.C. Le 2000.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09620/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CAVES PIERRE NADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.C. Le 2000.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09621/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CAVES PIERRE NADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.C. Le 2000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09622/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DIGITAL VIDEO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.024.

Le siège social de la société anonyme DIGITAL VIDEO SYSTEMS S.A., établie à Hesperange, 4, rue Rezefelder est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16196/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

SORESTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Par la présente, en tant qu'agent domiciliataire de la société SORESTA HOLDING S.A., WOOD, APPLETON OLIVER & CO S.A. dénonce le siège de la société sis à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

J. E. Oliver
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16284/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

SORESTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Par la présente, en tant qu'agent domiciliataire de la société SORESTA HOLDING S.A., WOOD, APPLETON OLIVER & CO S.A. informe de la démission de Monsieur Martin Howard Hare comme commissaire aux comptes de la société SORESTA HOLDING S.A. en date du 14 septembre 1993.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16285/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

W V B S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 45.808.

TREULUX REVISION & TREUHAND AG legt ihr Amt als Aufsichtskommissar der Gesellschaft W V B S.A., H.R. Luxemburg B 45.808, mit sofortiger Wirkung nieder.

Luxemburg, den 6. Mai 1996.

TREULUX REVISION & TREUHAND AG
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16307/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

JOLLY MARITIME SHIPPING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.725.

Il résulte d'un courrier daté du 4 janvier 1996 que le commissaire aux comptes, Madame Marie-Claire Claus, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société JOLLY MARITIME SHIPPING S.A., avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier recommandé que le siège social de la société JOLLY MARITIME SHIPPING S.A. a été dénoncé en date du 13 mai 1996, avec effet immédiat.

Pour inscription-réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16410/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 1996.

A.X. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 39.292.

Le soussigné, Monsieur Ernesto Gutierrez, demeurant à San José, Costa Rica, élisant domicile en l'étude de Maître Lex Thielen, avocat-avoué, déclare par la présente démissionner avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme A.X. INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.292.

Il demande qu'il soit procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire ayant à l'ordre du jour d'accepter sa démission et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

E. Gutierrez.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16347/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 1996.

NORPOIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 43.896.

Le soussigné, Monsieur Ernesto Gutierrez, demeurant à San José, Costa Rica, élisant domicile en l'étude de Maître Lex Thielen, avocat-avoué, déclare par la présente démissionner avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme NORPOIS INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.896.

Il demande qu'il soit procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire ayant à l'ordre du jour d'accepter sa démission et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

E. Gutierrez.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16435/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 1996.

TREASURY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 41.116.

Le soussigné, Monsieur Ernesto Gutierrez, demeurant à San José, Costa Rica, élisant domicile en l'étude de Maître Lex Thielen, avocat-avoué, déclare par la présente démissionner avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme TREASURY INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.116.

Il demande qu'il soit procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire ayant à l'ordre du jour d'accepter sa démission et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

E. Gutierrez.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16468/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 1996.

BI. FAN S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de participations financières BI. FAN S.A., avec siège à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 1993, publié au Mémorial C, n° 93 du 14 mars 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Andrea Adam; employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de 1.000,- francs (mille) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau
2. Redressement de l'objet social de la société.
3. Ratification des opérations exécutées depuis le jour de la constitution, jusqu'à ce jour.
4. Augmentation du capital social de LUF 8.750.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 10.000.000,-.

5. Souscription et libération des actions nouvellement créées.

6. Modification afférentes des articles 1 (alinéa 2), 3, 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Senningerberg à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Deuxième résolution

L'objet social de la société est redressé.

Troisième résolution

L'assemblée ratifie toutes les opérations exécutées depuis la date de la constitution jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de LUF 8.750.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 10.000.000,-.

Cinquième résolution

Les nouvelles actions ont été souscrites par:

- ZETHOS INTERNATIONAL S.A., avec siège à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, 2.912 actions

- MARZIA LTD, avec siège à Nassau/Bahamas, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, 2.926 actions

- RICHARD LTD, avec siège à Nassau/Bahamas, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, 2.912 actions

en vertu de trois procurations, annexées au présent acte.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er. Alinéa 2.** Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.»

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs, divisé en dix mille actions de mille (1.000,-) francs chacune.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui paraissant utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas cent vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, N. Thommes, A. Adam, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 1996, vol. 822, fol. 48, case 11. – Reçu 87.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mars 1996.

G. d'Huart.

(09609/207/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BI. FAN S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 mars 1996.

G. d'Huart.

(09610/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.160.

Extrait du procès-verbal de la vingtième réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 24 octobre 1995

Du procès-verbal des délibérations de la vingtième réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 1995, il a été extrait littéralement ce qui suit:

2. Cooptation d'un Administrateur

Le Président informe les membres du Conseil que Monsieur Michel de Mourgues, nouveau Président de BRED BANQUE POPULAIRE, a fait acte de candidature en vue d'assurer le remplacement de Monsieur Jean Desvergues, démissionnaire.

Monsieur de Mourgues a d'ores et déjà reçu l'agrément de l'INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS, par lettre en date du 18 septembre 1995.

Le Conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur Michel de Mourgues en qualité d'administrateur, personne physique. Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

Pour extrait certifié conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09600/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

J.P. BARTHELME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 34.201.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour J.P. BARTHELME, S.à r.l.
J. Reuter

(09602/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BATIPOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, Place Benelux.
R. C. Luxembourg B 26.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 1996.

Pour la S.à r.l., BATIPOSE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(09603/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.485.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 5 juin 1995 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul de Geyter, conseil fiscal demeurant à Canach, et des sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, sociétés irlandaises établies à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 5 juin 1995.

Pour CAPOLUX S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.i

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09619/646/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BRONDI FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.927.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRONDI FINANZIARIA S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C. B 49.927, en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, en date du 2 décembre 1994 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 182 du 21 avril 1995.

L'assemblée débute à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Henri Campill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

I.

Monsieur le Président constate ensuite que:

1. Ls 410.200 actions ayant une valeur nominale de cinq mille (5.000 ITL) liras italiennes chacune, constituant l'intégralité du capital de 2.051.000.000,- ITL (deux milliards cinquante et un millions de liras italiennes), sont dûment représentées à la présente assemblée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement représentés et certifiée exacte par les membres du bureau.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Tous les actionnaires étant présents respectivement représentés et renonçant à une convocation spéciale et préalable, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

1) Constatation qu'à la suite de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion entre BRONDI FINANZIARIA S.A. et IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A., les délais légaux sont venus à expiration et qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part d'un actionnaire ou d'un tiers au projet de fusion.

2) Approbation définitive dudit projet de fusion.

3) Augmentation du capital social de BRONDI FINANZIARIA S.A. à concurrence de 75.000.000,- ITL pour porter le capital social de son montant actuel de 2.051.000.000,- ITL à 2.126.000.000,- ITL avec émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- ITL chacune.

4) Entérinement de l'examen et du rapport spécial établi par la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

5) Approbation et entérinement du rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnées.

6) Approbation des comptes sociaux de la société absorbante après fusion.

7) Constatation que la fusion a été réalisée et que la société absorbée a cessé d'exister.

8) Confirmation du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.

9) Nomination de fondés de procuration.

10) Divers.

II.

Monsieur le Président expose ensuite que:

1. Dans sa réunion du 22 décembre 1995, le Conseil d'Administration a, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion avec la Société IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A. par voie d'absorption de cette dernière Société.

Ce projet de fusion a, conformément à l'article 262 de la loi, été publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, n° 15 du 9 janvier 1996.

2. Un état comptable arrêté à la date du 30 novembre 1995 a été accepté et approuvé par le conseil d'administration en date du 22 décembre 1995.

3. Conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 1995 et un autre rapport a été établi par la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, B.P. 410, L-2014 Luxembourg, représentée par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 1995 pour les actionnaires de IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A.

4. Conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion et les autres documents énumérés à l'article 267 (1) de la loi ont été déposés pour inspection au siège social un mois avant la présente assemblée.

5. Aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit lui accordé par l'article 268 de la loi.

III.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 15 du 9 janvier 1996 du projet de fusion entre BRONDI FINANZIARIA S.A. (société absorbante) et IMMOBILIARE SAN

CUPERTINO S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, («société absorbée»), les délais légaux sont venus à expiration et qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part d'un actionnaire ou d'un tiers au projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve par les présentes ledit projet de fusion, tel que publié dans le Mémorial C, n° 15 du 9 janvier 1996.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter son capital social à concurrence de 75.000.000,- ITL pour porter le capital social de son montant actuel de 2.051.000.000,- ITL à 2.126.000.000,- ITL avec émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- ITL chacune.

Entant donné que les actionnaires de la société absorbante et ceux de la société absorbée sont identiques et participent dans le capital des deux sociétés de la même façon et dans la même proportion, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange d'actions, les actionnaires des sociétés absorbantes et absorbées recevant dans la proportion de leur participation dans la société absorbante les actions émises à la suite de l'augmentation du capital social de cette dernière.

Quatrième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à deux milliards cent vingt-six millions de liras italiennes (2.126.000.000,- ITL), représenté par quatre cent vingt-cinq mille deux cents (425.200) actions d'une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN aux fins de l'expertise des projets de fusion conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Suivant ordonnance du 20 décembre 1995, la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN a été autorisée à établir le rapport d'expertise tant pour la société absorbante que pour la société absorbée.

L'Assemblée entérine le rapport conjoint établi par la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN en date du 29 décembre 1995, établi en conformité avec l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ce rapport ainsi que l'ordonnance sont restés annexés au procès-verbal de l'assemblée de la société absorbée tenue en date de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve et entérine le rapport du conseil d'administration de la société absorbante. Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Septième résolution

L'Assemblée approuve les comptes sociaux de la société absorbante après fusion.

Huitième résolution

L'assemblée constate que la fusion a été réalisée et que la société absorbée a cessé d'exister.

L'opération de fusion emporte notamment de plein droit transfert en pleine propriété de deux appartements sis à Rome (Italie), Via Giulia, N° 147, appartement situé au premier étage, recensé au C.E.U. au feuillet 490, parcelle 4/51, en cours de modification sur base de la déclaration n° 121072 du 20 décembre 1988 et Via Teatro Pace, n° 42, appartement intérieur n° 8 aux quatrième et cinquième étages, recensé au C.E.U. au feuillet 485, parcelle 296/6 partie, en cours de modification sur base de la déclaration N° 812/A-O du 8 novembre 1979, ainsi que d'un terrain sis à Scanzano Jonico (autrefois Montalbano Jonico) (Province de Matera - Italie), localité de Criminale, de ha 08,23,53, recensé au cadastre des terrains au feuillet 79, parcelles: 15, 59, 66, 14, 51, que seront transcrits au nom de la société BRONDI FINANZIARIA S.A. auprès des registres et bureaux compétents en la matière en Italie.

Neuvième résolution

L'Assemblée confirme comme membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes:

- Monsieur Piergiorgio Brondi, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), administrateur-délégué, président,
- Madame Brigitte Mohr-Brondi, entrepreneur, demeurant à Turin (Italie),
- Mademoiselle Cristina Brondi, étudiante, demeurant à Turin (Italie),
- Mademoiselle Barbara Brondi, étudiante, demeurant à Turin (Italie),
- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée confirme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, demeurant à Monza (Italie).

Onzième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme fondé de procuration aux fins de l'accomplissement des formalités d'exécution de la présente fusion, Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, et/ou Monsieur Piergiorgio Brondi, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie).

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié, et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la Société absorbante en vue de la fusion opérée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société absorbante pour le présent acte, sont estimés à cinquante mille (50.000.-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Hengel, H. Campill, M. Schaeffer, N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 89S, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(09612/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BRONDI FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.927.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 16 février 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(09613/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.115.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C. B 53.115, en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, en date du 22 novembre 1995 dont la publication au Mémorial est en cours.

L'assemblée débute à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Henri Campill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

I.

Monsieur le Président constate ensuite que:

1. Les 7.500 actions sans dénomination de valeur nominale constituant l'intégralité du capital de 75.000.000,- ITL (soixante-quinze millions de lires italiennes) sont dûment représentées à la présente assemblée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement représentés et certifiée exacte par les membres du bureau.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Tous les actionnaires étant présents respectivement représentés et renonçant à une convocation spéciale et préalable, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

1) Constatation qu'à la suite de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion entre BRONDI FINANZIARIA S.A. et IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A. les délais légaux sont venus à expiration et qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part d'un actionnaire ou d'un tiers au projet de fusion.

2) Approbation définitive dudit projet de fusion.

3) Augmentation du capital social de BRONDI FINANZIARIA S.A. à concurrence de 75.000.000,- ITL pour porter le capital social de son montant actuel de 2.051.000.000,- ITL à 2.126.000.000,- ITL avec émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- ITL chacune.

4) Entérinement de l'examen et du rapport spécial établi par la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

5) Approbation et entérinement du rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnées.

6) Approbation des comptes sociaux de la société absorbante après fusion.

7) Constatation que la fusion a été réalisée et que la société absorbée a cessé d'exister.

8) Décharge complète aux administrateurs et commissaire aux comptes.

9) Divers.

II.

Monsieur le Président expose ensuite que:

1. Dans sa réunion du 22 décembre 1995, le Conseil d'Administration a, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion avec la Société BRONDI FINANZIARIA S.A. par voie d'absorption de cette dernière Société.

Ce projet de fusion a, conformément à l'article 262 de la loi, été publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, n° 15 du 9 janvier 1996.

2. Un état comptable arrêté à la date du 30 novembre 1995 a été accepté et approuvé par le conseil d'administration en date du 22 décembre 1995.

3. Conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 1995 et un autre rapport a été établi par la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, B.P. 410, L-2014 Luxembourg, représentée par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 1995 pour les actionnaires de BRONDI FINANZIARIA S.A.

4. Conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion et les autres documents énumérés à l'article 267 (1) de la loi ont été déposés pour inspection au siège social un mois avant la présente assemblée.

5. Aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit lui accordé par l'article 268 de la loi.

III.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 15 du 9 janvier 1996 du projet de fusion entre BRONDI FINANZIARIA S.A. société anonyme ayant son siège social à Luxembourg («société absorbante») et IMMOBILIARE SAN CUPERTINO S.A., («société absorbée») les délais légaux sont venus à expiration et qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part d'un actionnaire ou d'un tiers au projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve par les présentes ledit projet de fusion, tel que publié dans le Mémorial C, n° 15 du 9 janvier 1996.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'en rémunération de l'apport qui se fera à la société absorbante, celle-ci augmentera son capital à concurrence de 75.000.000,- ITL pour porter le capital social de son montant actuel de 2.051.000.000,- ITL à 2.126.000.000,- ITL avec émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- ITL chacune.

Entant donné que les actionnaires de la société absorbante et ceux de la société absorbée sont identiques et participent dans le capital des deux sociétés de la même façon et dans la même proportion, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange d'actions, les actionnaires des sociétés absorbantes et absorbées recevant dans la proportion de leur participation dans la société absorbante les actions émises à la suite de l'augmentation de capital social de cette dernière.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN aux fins de l'expertise des projets de fusion conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Suivant ordonnance du 20 décembre 1995 la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN a été autorisée à établir le rapport d'expertise tant pour la société absorbante que pour la société absorbée.

Ladite ordonnance restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée entérine le rapport conjoint établi par la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN en date du 29 décembre 1995, établi en conformité avec l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Sixième résolution

L'assemblée approuve et entérine le rapport du conseil d'administration de la société absorbée.

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Septième résolution

L'Assemblée approuve d'ores et déjà les comptes de la société absorbante après fusion.

Huitième résolution

L'assemblée décide, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante:

a. de transférer tous les actifs et passifs de la Société à la société BRONDI FINANZIARIA S.A. avec effet au 31 décembre 1995.

L'opération de fusion emporte notamment de plein droit transfert en pleine propriété de deux appartements sis à Rome (Italie), Via Guilia, N° 147, appartement situé au premier étage, recensé au C.E.U. au feuillet 490, parcelle 4/51, en cours de modification sur base de la déclaration n° 121072 du 20 décembre 1988 et Via Teatro Pace, n° 42, appartement intérieur n° 8 aux quatrième et cinquième étages, recensé au C.E.U. au feuillet 485, parcelle 296/6 partie, en

cours de modification sur base de la déclaration N° 812/A-O du 8 novembre 1979, ainsi que d'un terrain sis à Scanzano Jonico (autrefois Montalbano Jonico) (Province de Matera - Italie), localité de Criminale, de ha 08,23,53, recensé au cadastre des terrains au feuillet 79, parcelles: 15, 59, 66, 14, 51, que seront transcrits au nom de la société BRONDI FINANZIARIA S.A. auprès des registres et bureaux compétents en la matière en Italie;

b. qu'à partir du 31 décembre 1995, toutes les opérations de la Société sont réputées faites pour le compte de la société BRONDI FINANZIARIA S.A.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide, sous réserve que la fusion soit également décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, que la fusion est réalisée et que la Société est dissoute sans qu'une liquidation ne soit nécessaire, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Les livres et documents de la Société resteront déposés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Dixième résolution

L'Assemblée donne décharge complète aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

Declaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié, et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la Société absorbante en vue de la fusion opérée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société absorbante pour le présent acte, sont estimés à quarante mille (40.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Hengel, H. Campill, M. Schaeffer, N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 89S, fol. 51, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(09683/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BELLE-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois

R. C. Luxembourg B 28.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 1996.

Pour la S.à r.l. BELLE-VUE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(09604/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CDE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.662.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 5 mai 1995 que Monsieur Barry Jackson a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09623/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BHF-BANK INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 10.008.

Die Bilanz nebst Anlagen zum 31. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg, am 7. März 1996, Band 477, Blatt 27, Feld 2, wurde am 14. März 1996 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 1996.

M. Elter.

(09605/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BHF-BANK INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 10.008.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft BHF-BANK INTERNATIONAL, mit Sitz in Luxemburg, vom 1. März 1996, eingetragen in Luxemburg, am 6. März 1996, Band 477, Blatt 16, Feld 8, geht hervor:

dass das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder, Roland Scharff, Louis Graf von Zech, Sigurd Fischer-Güttich, Dr. Hartmut Rothacker, Heinrich S. Wintzer, um drei Jahre, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1999 verlängert wurde.

Luxemburg, den 13. März 1996.

Für gleichlautenden Auszug
M. Elter
Notar

(09606/210/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 29.891.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg, am 7. März 1996, Band 477, Blatt 27, Feld 2, wurde am 14. März 1996 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 1996.

M. Elter.

(09607/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 29.891.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft BHF INVESTMENT MANAGEMENT AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in Luxemburg, vom 1. März 1996, eingetragen in Luxemburg, am 6. März 1996, Band 477, Blatt 16, Feld 8, geht hervor:

dass das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder, Louis Graf von Zech, Hans-Dieter Runte, Wolf-Dieter Kaltenecker, Hans-Dieter Wehmeyer, Heinrich S. Wintzer, um ein weiteres Jahr, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1997 verlängert wurde.

Luxemburg, den 13. März 1996.

Für gleichlautenden Auszug
M. Elter
Notar

(09608/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BUREAU IMMOBILIER LEA KAPPWEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 mars 1996.

Pour BUREAU IMMOBILIER
LEA KAPPWEILER, S.à r.l.
Signature

(09615/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BURTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, mars 1996.

Pour la S.à r.l. BURTON
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(09616/503/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R. C. Luxembourg B 17.567.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mai 1991:

– Monsieur Andrés Martin Torres-Pardo a été nommé aux fonctions de Directeur Général de la société CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A. conformément à l'article 10 des statuts de la société. Monsieur Andrés Martin Torres-Pardo maintient les mêmes pouvoirs de gestion journalière délégués par le Conseil d'Administration le 4 février 1987.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09617/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R. C. Luxembourg B 17.567.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 1995:

– Monsieur Andrés Martin Torres-Pardo a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A. Monsieur Andrés Martin Torres-Pardo maintient les mêmes pouvoirs de gestion journalière délégués par le Conseil d'Administration le 4 février 1987.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09618/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CHIBI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 40.987.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour CHIBI S.A.H.
J. Reuter

(09626/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CITABEL ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.446.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour CITABEL ALIMENTATION, S.à r.l.
J. Reuter

(09627/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DANUSSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 47.652.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 24 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 1^{er} juin 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

DANUSSEN S.A.
Signature

(09638/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

COMPTOIR DU BIJOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 38, place Guillaume II

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09628/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

COMPUTERLAND EUROPE OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Limpertsberg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 30.839.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 décembre 1995 que:

Monsieur David Neil Dalton a démissionné comme administrateur. La société DAVID N. DALTON, CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANT, a professional corporation, a été cooptée en son remplacement. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 1996, vol. 476, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09629/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

COPACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 28.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22 case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

Pour la S.à r.l. COPACO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(09630/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.541.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(09631/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CREDIS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.726.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Composition du Conseil d'Administration

Heinz Hofmann, Zurich

Herbert Kahlich, Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

CREDIS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

R. Melchers

Administrateur-Délégué

(09633/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

COSTA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Holzem.
R. C. Luxembourg B 26.049.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour COSTA CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(09632/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.727.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Composition du Conseil d'Administration

Heinz Hofmann, Zurich

Herbert Kahlich, Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

R. Melchers

Administrateur-Délégué

(09634/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CREDIS HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.630.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Composition du Conseil d'Administration

Heinz Hofmann, Zurich

Herbert Kahlich, Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

CREDIS HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.

R. Melchers

Administrateur-Délégué

(09635/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DANSKE NORDIC SECURITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de DANSKE NORDIC SECURITIES, SICAV
à la date du 5 mars 1996*

Monsieur Karsten Knudsen a été élu Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jens Otto Veile, et Monsieur Henning Kristensen a été élu Vice-Président.

D'autre part, Monsieur Peer Kierstein Nielsen a été élu membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Henrik Hoffmann avec effet au 1^{er} avril 1996.

Pour le Conseil d'Administration

DANSKE NORDIC SECURITIES, SICAV

H. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09637/222/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CROSS COMMUNICATION DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 48.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

*Pour la S.à r.l. CROSS COMMUNICATION DISTRIBUTION
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(09636/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DATA CONSENS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

*Pour la S.à r.l. DATA CONSENS CONSULTING
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(09639/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DATA CONSENS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

*Pour la S.à r.l. DATA CONSENS CONSULTING
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(09640/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DEMENAGEMENTS TRANELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 46.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

*Pour la S.à r.l. DEMENAGEMENTS TRANELUX
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(09641/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

*Pour DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l.
Signature*

(09644/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

*Pour DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l.
Signature*

(09645/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DESIGN CHEMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.359.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 14 mars 1996.

Pour DESIGN CHEMINEE, S.à r.l.

J. Reuter

(09643/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

EICHER P. DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de fer.
R. C. Luxembourg B 42.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 1996.

*Pour la S.à r.l. EICHER P. DISTRIBUTION
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(09647/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

EICHER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 12.391.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 14 mars 1996.

Pour EICHER FRERES, S.à r.l.

J. Reuter

(09648/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DENTORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Blochhausen.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09642/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

DISCO 58, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 46.941.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Joseph Hoffmann, commerçant, demeurant à Capellen, 90, route d'Arlon,
2. - Monsieur Luis Filipe Santos De Almeida, disc-jockey, demeurant à Luxembourg, 4, rue Duchscher,
3. - Monsieur Claude Condello, disc-jockey, demeurant à Florange, 2, rue Philippe le Bon (France).

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Monsieur Joseph Hoffmann est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DISCO 58, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 241 du 18 juin 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 359 du 27 septembre 1994, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.941.

II. - Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié.

III. - Monsieur Luis Filipe Santos De Almeida préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant technique de la société.

IV. - Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié, représentant comme seul et unique associé, l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Luis Filipe Santos De Almeida, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de ladite société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique est accordée à Monsieur Luis Filipe Santos De Almeida.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant technique de la société, Monsieur Claude Condello, préqualifié, qui accepte.

Suite à cette nomination, la société sera dorénavant gérée et administrée comme suit:

- a) Monsieur Claude Condello, préqualifié, gérant technique,
- b) Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié, gérant administratif.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

V. - Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (frs. 25.000,-), est à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VI. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Hoffmann, L. F. Santos de Almeida, C. Condello, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 mars 1996.

T. Metzler.

(09646/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

ETS. ROMAIN TERZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 15.616.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour ETS. ROMAIN TERZI, S.à r.l.

J. Reuter

(09651/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

**EAST-WEST PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EL SHARK CENTER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1635 Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Samia Mahgoub Abdel Ghani, commerçante, demeurant à Bruxelles (B), représentée par Monsieur Manu Claessens, administrateur de sociétés, demeurant à Londres,

agissant comme unique associée de la société EL SHARK CENTER INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège à L-1635 Luxembourg.

Laquelle comparante a déclaré compléter l'objet de la société comme suit:

La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits dans le monde entier, le marketing et l'étude, la représentation, et les recherches de produits et de partenaires, et le service de traduction ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Elle pourra aussi pour son compte et pour des tiers et ou en participation avec des tiers pratiquer:

l'achat, la vente, la fabrication, la mise à disposition, la location, le service après-vente, toutes études, le développement, la mise au point, la promotion, le dépôt de brevets et licences, les services et conseils dans les domaines suivants:

- structures gonflables et structures en diverses matières, structures animées ou robotisées, y compris les enseignes publicitaires,

- l'organisation, la coordination, la participation, la sponsorship de conférences, séminaires, spectacles, réunions, manifestations, et expositions à but culturel, philanthropique, sportif, caritatif, ou commercial, la création d'événements, l'entreprise de publicité et la régie publicitaire.

Ensuite elle déclare céder au prix de la valeur nominale 250 parts sociales à Monsieur Peter Van Den Steene, administrateur de sociétés, demeurant à Wezenbeek-Oppem (B),

lequel accepte par le biais de Monsieur Manu Claessens, préqualifié.

Monsieur Manu Claessens, ès qualités et au nom des nouveaux associés, change la dénomination de la société en EAST-WEST PRODUCTIONS, S.à r.l. et nomme Monsieur Peter Van Den Steene, gérant unique avec pouvoirs de signature unique.

Frais

Les frais incombant à la société sont estimés à trente mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 1996, 822, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 février 1996.

G. d'Huart.

(09649/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

**EAST-WEST PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EL SHARK CENTER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1635 Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 février 1996.

G. d'Huart.

(09650/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

EKT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour EKT LUXEMBOURG, S.à r.l.

J. Reuter

(09652/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

EVEN & EHLINGER PROMOTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2446 Howald, 12, ceinture des Rosiers.

R. C. Luxembourg B 48.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

Signatures.

(09653/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FINARDEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 36.663.

Société anonyme constituée sous la dénomination de FINANCIERE LE GARAY, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 mars 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 374 du 9 octobre 1991. Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale, suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 6 février 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 405 du 16 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

FINARDEN
Société Anonyme
Signature

(09659/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FCM FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 29.244.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour FCM FINANCE S.A.H.

J. Reuter

(09654/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FEMKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.667.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Signature.

(09655/646/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

ANDRE FIERENS INT., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

A. Fierens
Gérant

(09656/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FINALSA IMMOBILIEN A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

Herr J. Kirchen legt vom 15. Februar 1996 sein Amt als Mitglied im Verwaltungsrat nieder.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1996, vol. 477, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09657/999/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FINALSA IMMOBILIEN A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

Herr H. Schmitt legt sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates nieder.

Er scheidet daher mit sofortiger Wirkung aus diesem Verwaltungsrat aus.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1996, vol. 477, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09658/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

GROUPEMENT DES MEUNIERS INDUSTRIELS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 113, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 2.980.

Extrait de l'assemblée générale des associés du 26 janvier 1996

La société sera dorénavant représentée par:

- Monsieur Edmond Muller, directeur de la société à responsabilité limitée MOULINS DE KLEINBETTINGEN, S.à r.l.;
- Monsieur Jacques Denizet, administrateur-délégué de la société anonyme NONNEMILLEN S.A.

Ils auront chacun le pouvoir d'engager la Société par leur signature individuelle.

Strassen, le 1^{er} février 1996.

Pour copie conforme
J. Reuter

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09673/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FINSESTO INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.612.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSESTO INTERNATIONAL S.A.H.

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(09660/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

FINSESTO INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.612.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 11 mars 1996.

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période à la mise en liquidation de la société comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE RÉVISION MONTBRUN, 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme
FINSESTO INTERNATIONAL S.A.H.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09661/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

LIGHT DESIGNERS - INGENIEURS CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.237.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIGHT DESIGNERS - INGENIEURS CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 novembre 1995, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmond Felgen, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean Goebel, éclairagiste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Mike Goblet, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression à l'article 9, 3^{ème} paragraphe, des statuts des mots «ou d'un administrateur-délégué».
2. Annulation de la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution de la société.
3. Nomination de Monsieur Jean Goebel comme administrateur-directeur avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances avec la signature conjointe d'un administrateur.
4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 9, 3^{ème} paragraphe des statuts les mots «ou d'un administrateur-délégué».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Goebel, éclairagiste, demeurant à Luxembourg, comme administrateur-directeur.

Il aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances avec la signature conjointe d'un administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Felgen, J. Goebel, M. Goblet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 89S, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 1996.

G. Lecuit.

(09706/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

LIGHT DESIGNERS - INGENIEURS CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 1996.

G. Lecuit.

(09707/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

NAGELMACKERS FINANCE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.462.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAGELMACKERS FINANCE INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.462, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 14 mars 1990.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Richard Dawids, administrateur de sociétés, demeurant à La Hulpe (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur.
- 2) Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 3) Rapport du commissaire à la liquidation.

4) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

5) Clôture de la liquidation.

6) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur son ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du liquidateur.

L'assemblée entend le rapport du liquidateur sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

2) Nomination d'un commissaire à la liquidation.

L'Assemblée nomme en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Bruno Spilliaert, administrateur de sociétés, demeurant à B-1200 Bruxelles, 28, rue Bâtonnier Brafford.

3) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'Assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

4) L'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Guy Paquot de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

5) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme NAGELMACKERS FINANCE INTERNATIONAL a cessé d'exister à partir de ce jour.

6) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans un coffre-fort à la BANQUE DE LUXEMBOURG à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Dawids, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(09734/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

MARQUES PAOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 15, rue St. Mathieu.

R. C. Luxembourg B 46.485.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Joao Paolo Fernandes Marques, chauffeur, demeurant à Luxembourg, 15, rue St. Mathieu,

2. - Madame Maria de Fatima Tomaz Pereira, ouvrière, demeurant à Alzingen, 13, rue Pierre Stein.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MARQUES PAOLO, S.à r.l., avec siège social à Alzingen, 13, rue Pierre Stein, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, le 27 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 159 du 23 avril 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Emile Schlessler, le 22 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 276 du 20 juillet 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 346 du 27 juillet 1995, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 14 du 9 janvier 1996,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.485.

II. - Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Joao Paolo Fernandez Marques, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) à Madame Maria de Fatima Tomaz Pereira, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III. - Madame Maria de Fatima Tomaz Pereira, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit deux cent cinquante (250) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Joao Paolo Fernandes Marques, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent cinquante mille francs (frs. 250.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV. - Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V. - Monsieur Joao Paolo Fernandes Marques, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI. - Ensuite l'associé unique, Monsieur Joao Paolo Fernandes Marques, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Joao Paolo Fernandes Marques, chauffeur, demeurant à Luxembourg, 15, rue St. Mathieu.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'insérer entre les articles 17 et 18 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 18.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Troisième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 17 et 18 il est décidé que l'ancien article 18 sera renuméroté en article 19.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société d'Alzingen à Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 5 (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Cinquième résolution

Le l'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-2138 Luxembourg, 15, rue St. Mathieu.

VII. - Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille francs (frs. 33.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. P. Fernandes Marques, M. Tomaz Pereira, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 mars 1996.

T. Metzler.

(09719/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

MARQUES PAOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 15, rue St. Mathieu.

R. C. Luxembourg B 46.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 mars 1996.

T. Metzler.

(09720/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

MORGAN STANLEY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.192.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Dudelange, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MORGAN STANLEY, SICAV, a public limited company («société anonyme») with its registered office in Senningerberg, qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of March 30th, 1988 on undertakings for collective investment, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated November 21st, 1988, which was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 8 on January 11th, 1989. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated June 2, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 328 on July 14th, 1993.

The meeting was opened under the chairmanship of David R. King, Vice-Chairman, Senningerberg, who appointed as secretary Paul O'Rourke, employee, Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Alan Dundon, employee, Senningerberg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required is at least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Corporation.

III. All the shareholders have been duly convened as justified to the undersigned notary and that convening notices for registered shareholders have been sent by registered mail to each registered shareholder on February 12th, 1996.

IV. Pursuant to the attendance list, eight (8) shareholders, holding together 389,051.28 shares, that is to say 53.56 per cent of the issued shares, are present or represented, representing more than fifty per cent of the issued capital of the Corporation.

V. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Amendment of the second sentence of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Branches, subsidiaries or offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.»

2. Amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation, penultimate paragraph, so as to read as follows:

«The Directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or telecopier message confirmed in writing, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.»

3. Addition in Article 16 of the Articles of Incorporation of a paragraph which shall read as follows:

«Investments in each series of the Corporation may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.»

4. Amendment of the third paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation in order to delete the reference to BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

5. Addition in Article 22 of the Articles of Incorporation of a paragraph which shall read as follows:

«e) any period when the net asset value of any subsidiary of the Corporation may not be determined accurately.»

6. Amendment of Article 23 of the Articles of Incorporation, paragraph A., items 2) and 3) in order to replace the reference to the «organized market» by a reference to the «Regulated Market».

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the second sentence of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«Branches, subsidiaries or offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Incorporation, penultimate paragraph, which shall read as follows:

«The Directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or telecopier message confirmed in writing, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.»

Third resolution

The meeting decides to add in Article 16 of the Articles of Incorporation a paragraph which shall read as follows:

«Investments in each series of the Corporation may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 17 of the Articles of Incorporation, third paragraph, which shall read as follows:
«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter position or transaction involving the MORGAN STANLEY GROUP, its subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion.»

Fifth resolution

The meeting decides to add in Article 22 of the Articles of Incorporation a paragraph, which shall read as follows:
«e) any period when the net asset value of any subsidiary of the Corporation may not be determined accurately.»

Sixth resolution

The meeting decides to amend Article 23 of the Articles of Incorporation, paragraph A., items 2) and 3), which shall read as follows:

«2) Securities listed on a recognised stock exchange or dealt in on any other Regulated Market will be valued at their last available mid-marked prices, or, in the event that there should be several such markets, on the basis of their last available prices on the main market for the relevant security.

3) Securities not listed on a stock exchange or not dealt in on another Regulated Market will be valued on the basis of the probable sales price determined prudently and in good faith by the Board of Directors.»

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif MORGAN STANLEY, SICAV, ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 8 du 11 janvier 1989. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné daté du 2 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 328 du 14 juillet 1993.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David R. King, Vice-Président, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Paul O'Rourke, employé, Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alan Dundon, employé, Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et variatur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés de la Société.

III. Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant et que des convocations pour les actionnaires nominatifs ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 12 février 1996.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que huit (8) actionnaires, détenant ensemble 389.051,28 actions, c'est-à-dire 53,56 pour cent du capital émis, sont présents ou représentés, représentant plus de cinquante pour cent du capital émis de la Société.

V. Que, par conséquent, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

1) Changement de la deuxième phrase du premier alinéa de l'Article 4 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

2) Changement de l'Article 14 des Statuts, avant-dernier alinéa, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les administrateurs agissant unanimement par voie circulaire, peuvent également marquer leur accord sur un ou plusieurs documents sous la forme écrite, par voie de télex, de câble, de télégramme ou par télécopieur confirmés par écrit. Ces documents réunis constitueront les procès-verbaux documentant la décision.»

3) Ajout à l'Article 16 des Statuts d'un alinéa qui aura la teneur suivante:

«Les investissements dans chaque série de la Société seront effectués directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, tel que le Conseil d'Administration le déterminera en temps qu'il appartiendra. Les références dans ces Statuts aux termes «investissements» et «avoirs» désigneront, selon le cas, soit des investissements effectués et des avoirs détenus économiquement de façon directe, soit des investissements effectués et des avoirs détenus économiquement de façon indirecte à travers les filiales ci-dessus mentionnées.»

4) Modification du troisième alinéa de l'Article 17 des Statuts afin d'annuler la référence faite à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

5) Ajout à l'Article 22 des Statuts d'un alinéa qui aura la teneur suivante:

«e) toute période où la valeur nette d'inventaire d'une filiale de la Société ne peut être exactement déterminée.»

6) Modification de l'Article 23 des Statuts, alinéa A., points 2) et 3) afin de remplacer la référence à «marché organisé» par une référence à «Marché Réglementé».

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la deuxième phrase du premier alinéa de l'Article 4 des Statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'avant-dernier alinéa de l'Article 14 des Statuts, afin de lui conférer la teneur suivante:

«Les administrateurs agissant unanimement par voie circulaire, peuvent également marquer leur accord sur un ou plusieurs documents sous la forme écrite, par voie de télex, de câble, de télégramme ou par télécopieur confirmés par écrit. Ces documents réunis constitueront les procès-verbaux documentant la décision.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter à l'Article 16 des Statuts un alinéa qui aura la teneur suivante:

«Les investissements dans chaque série de la Société seront effectués directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, tel que le Conseil d'Administration le déterminera en temps qu'il appartiendra. Les références dans ces Statuts aux termes «investissements» et «avoirs» désigneront, selon le cas, soit des investissements effectués et des avoirs détenus économiquement de façon directe, soit des investissements effectués et des avoirs détenus économiquement de façon indirecte à travers les filiales ci-dessus mentionnées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'Article 17 des Statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe MORGAN STANLEY et leurs sociétés auxiliaires et associées, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer souverainement.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter à l'Article 22 des Statuts un alinéa qui aura la teneur suivante:

«e) toute période où la valeur nette d'inventaire d'une filiale de la Société ne peut être exactement déterminée.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer l'Article 23 des Statuts, alinéa A., points 2) et 3) afin de leur conférer la teneur suivante:

«2) Les valeurs mobilières cotées à une bourse reconnue ou sur un autre Marché Réglementé seront évaluées au dernier prix moyen du marché disponible ou, s'il devait y avoir plusieurs marchés, sur la base du dernier prix disponible sur le marché principal pour la valeur mobilière en question.

3) Les valeurs mobilières qui ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse ou un marché hors bourse seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par le conseil d'administration. Tous les autres actifs seront estimés à leur juste valeur déterminée de bonne foi par les administrateurs conformément à des principes et procédures généralement admis.»

Toutes ces résolutions ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prenom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer.

Signé: D. R. King, P. O'Rourke, A. Dundon, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 28 février 1996, vol. 398, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 1996.

E. Schroeder.

(09732/228/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

MORGAN STANLEY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 1996.

E. Schroeder.

(09733/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.332.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourteenth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on March 2nd, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no. 272 of June 7th, 1993.

The meeting was opened by Miss Jolande Klijn, employée privée, residing in Bettange-sur-Mess, being in the chair, who appointed as secretary Mr Koen Van Baren, employé privé, residing in Mamer.

The meeting elected as scrutineer Mr Francis Biot, employé privé, residing in Reisdorf.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the Company and to put the Company in liquidation.

2. Appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested. The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze février.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 272 du 7 juin 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Jolande Klijn, employée privée, demeurant à Bettange-sur-Mess,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Francis Biot, employé privé, demeurant à Reisdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Klijn, K. Van Baren, F. Biot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 89S, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 1996.

G. Lecuit.

(09777/220/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.885.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of HILL SAMUEL CAPITAL MANAGEMENT S.A., by a deed of the undersigned notary on the 17th of October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 374 of the 15th of December 1989.

The articles of incorporation were amended by a deed of the undersigned notary on the 30th of April 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 276 of the 8th of June 1993.

The meeting is presided over by Mr Jan Vanden Bussche, juriste, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Léone Brachmond, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Didier Van Kriekinghe, employé privé, residing in Brussels.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of two hundred and twenty (220) shares outstanding, two hundred and nineteen (219) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the present meeting has been convened by letters sent by registered mail to the registered shareholders on 2nd of February 1996.

VI) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

5.- Amendment of article 8 of the articles of incorporation in order to change the date of the Annual General Meeting from the third Wednesday of the month of February to the third Wednesday of the month of December.

6.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article 8 of the articles of incorporation in order to change the date of the Annual General Meeting from the third Wednesday of the month of February to the third Wednesday of the month of December.

The first sentence of this article will now read as follows:

«**Art. 8. First sentence.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of December at 11.00 a.m.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HILL SAMUEL CAPITAL MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 374 du 15 décembre 1989.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 276 du 8 juin 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Vanden Bussche, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Léone Brachmond, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Didier Van Kriekinghe, employé privé, demeurant à Bruxelles.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur deux cent vingt (220) actions en circulation, deux cent dix-neuf (219) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que la présente assemblée a été convoquée par des avis envoyés par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 2 février 1996.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

5.- Modification de l'article 8 des statuts en y changeant la date de l'assemblée générale annuelle du troisième mercredi du mois de février au troisième mercredi du mois de décembre.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts en y changeant la date de l'assemblée générale annuelle du troisième mercredi du mois de février au troisième mercredi du mois de décembre.

La première phrase de cet article aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de décembre à 11.00 heures du matin.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanden Bussche, L. Brachmond, D. Van Krieking, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 89S, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

C. Hellinckx.

(09790/215/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

C. Hellinckx.

(09791/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

ABELS HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. GROVER'S REAL ESTATE, Inc., société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à Wilmington, DE, USA, 201 N. Walnut Street,

ici représentée par Monsieur Ben C. Smet, juriste et administrateur de sociétés, demeurant à Houston, Texas, USA, agissant en sa qualité de director;

2. CORPORATE INVESTORS, Corp., société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à Wilmington, DE, USA, 201 N. Walnut Street,

ici représentée par Monsieur Ben C. Smet, prénommé, agissant en sa qualité de director.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABELS HOLDING COMPANY.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé, à cet effet, dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large et ceci, en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales financières mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. GROVER'S REAL ESTATE, Inc., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. CORPORATE INVESTORS, Corp., préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, environ à soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommées administrateurs:
 - a) GROVER'S REAL ESTATE, Inc., préqualifiée,
 - b) CORPORATE INVESTORS, Corp., préqualifiée,
 - c) CITATION ESTATE HOLDERS, Inc., société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à Wilmington, DE, USA, 201 N. Walnut Street.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Ben C. Smet, prénommé.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2001.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: B. C. Smet, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 89S, fol. 49, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 1996.

G. Lecuit.

(09796/220/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 1996.

LGT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.049.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour LGT ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch

Premier Conseiller Conseiller principal

(09705/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

GROSELEC - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.631.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour GROSELEC-LUXEMBOURG S.A.

J. Reuter

(09670/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

GROSELEC - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.631.

Changements intervenus dans le Conseil d'Administration

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 10 janvier 1996, que suite au décès de Monsieur Willy Vanlandeghem, administrateur, le 23 décembre 1995, il a été pourvu provisoirement à son remplacement, par la nomination par le Conseil d'Administration de Madame Sofia Vanlandeghem, demeurant à B-9690 Kluisbergen, Bergstraat 20, administrateur, en attendant la prochaine Assemblée Générale de GROSELEC-LUXEMBOURG S.A.

Pour extrait conforme

J. Reuter

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09671/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

SOGELUX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.970.

Lors d'une réunion tenue le 24 mai 1996, le Conseil d'Administration a décidé de compléter la gamme des compartiments de la SICAV SOGELUX FUND et, à cette occasion, de modifier quelque peu les caractéristiques de la SICAV:

1. Le Conseil d'Administration a décidé de modifier comme suit, à compter du 1^{er} juin 1996, le nom des compartiments de la SICAV:

<i>Ancienne dénomination</i>	<i>Nouvelle dénomination</i>	<i>Devise d'évaluation</i>
SOGELUX FUND A	SOGELUX FUND / BONDS USA	USD
SOGELUX FUND B	SOGELUX FUND / BONDS GERMANY	DEM
SOGELUX FUND C	SOGELUX FUND / BONDS FRANCE	FRF
SOGELUX FUND E	SOGELUX FUND / BONDS UK	GBP
SOGELUX FUND F	SOGELUX FUND / BONDS JAPAN	JPY
SOGELUX FUND G	SOGELUX FUND / BONDS EUROPE	XEU
SOGELUX FUND H	SOGELUX FUND / BONDS WORLD	USD
SOGELUX FUND I	SOGELUX FUND / BONDS ITALY	ITL
SOGELUX FUND J	SOGELUX FUND / BONDS BELGIUM	BEF
SOGELUX FUND V	SOGELUX FUND / BONDS SPAIN	ESP
SOGELUX FUND K	SOGELUX FUND / EQUITIES NORTH AMERICA	USD
SOGELUX FUND L	SOGELUX FUND / EQUITIES EUROPE	XEU
SOGELUX FUND M	SOGELUX FUND / EQUITIES JAPAN	JPY
SOGELUX FUND P	SOGELUX FUND / EQUITIES INTERNATIONAL GROWTH	USD
SOGELUX FUND Q	SOGELUX FUND / EQUITIES GOLD MINES	USD
SOGELUX FUND R	SOGELUX FUND / EQUITIES WORLD	USD
SOGELUX FUND S	SOGELUX FUND / MONEY MARKET FRF	FRF
SOGELUX FUND T	SOGELUX FUND / MONEY MARKET EUROPE	XEU

Les anciens certificats d'actions peuvent être présentés au siège du Fonds (15, avenue Emile Reuter, Luxembourg) pour échange; toutefois, les titres sous leur forme actuelle restent de bonne livraison.

2. Outre les compartiments SOGELUX FUND / EQUITIES INDIAN SUBCONTINENT, SOGELUX FUND / MONEY MARKET GBP et SOGELUX FUND / MONEY MARKET ESP qui seront ouverts ultérieurement à la souscription, le Conseil d'Administration a décidé l'ouverture de 16 nouveaux compartiments dont les actions seront offertes à la souscription, du 1^{er} au 14 juin 1996 inclus, au prix initial par action indiqué ci-dessous, augmenté du droit d'entrée prévu au prospectus (le paiement des actions souscrites pendant cette période initiale devra être effectué valeur 20 juin 1996):

Compartiments Actions

<i>Dénomination:</i>	<i>Prix d'émission initial par action (hors droit d'entrée):</i>
SOGELUX FUND / EQUITIES FRANCE	FRF 70
SOGELUX FUND / EQUITIES GERMANY	DEM 20
SOGELUX FUND / EQUITIES ITALY	ITL 30.000
SOGELUX FUND / EQUITIES SPAIN	ESP 2.400
SOGELUX FUND / EQUITIES SWITZERLAND	CHF 20
SOGELUX FUND / EQUITIES UK	GBP 10
SOGELUX FUND / EQUITIES PACIFIC	USD 10
SOGELUX FUND / EQUITIES EMERGING ASIA	USD 10
SOGELUX FUND / EQUITIES CHINA	USD 10
SOGELUX FUND / EQUITIES LATIN AMERICA	USD 10

Compartiments Monétaires

<i>Dénomination:</i>	<i>Prix d'émission initial par action (hors droit d'entrée):</i>
SOGELUX FUND / MONEY MARKET USD	USD 10
SOGELUX FUND / MONEY MARKET BEF	BEF 500
SOGELUX FUND / MONEY MARKET CHF	CHF 20
SOGELUX FUND / MONEY MARKET DEM	DEM 20
SOGELUX FUND / MONEY MARKET ITL	ITL 30.000

Compartiment Obligataire

Un compartiment obligataire dénommé SOGELUX FUND / BONDS SWITZERLAND sera également ouvert à la souscription, au prix initial par action (hors droit d'entrée) de CHF 20.

Passé la période de souscription initiale, les souscriptions reçues seront exécutées au prix d'émission calculé chaque mardi entièrement ouvrable à Luxembourg, le premier calcul étant effectué le mardi 25 juin 1996.

Les caractéristiques de chaque nouveau compartiment (objectifs, politique d'investissement, frais de gestion, . . .), de même que les conditions relatives à l'émission, à la conversion et au rachat de chaque catégorie d'actions sont indiquées dans le prospectus remis à jour, daté juin 1996, disponible au siège de la SICAV où il peut être obtenu sur simple demande.

(02521/045/68)

Le Conseil d'Administration.

DIAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.677.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 1996* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02229/566/17)

Le Conseil d'Administration.

TRIAD-EGYPT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 12.002.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 1996* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02230/566/17)

Le Conseil d'Administration.

M.B.F. – MULTI BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.601.

L'avis relatif à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 1996 est sans objet.

L'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 9 mai 1996 n'ayant pas réuni le quorum requis, Messieurs les actionnaires du compartiment M.B.F. – ACTIBOND FRF sont convoqués par le présent avis à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 28 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

– Décision de diviser la valeur des actions par 10, à compter du 1^{er} juillet 1996.

Les actionnaires sont avertis qu'il n'y a pas de quorum pour délibérer valablement et que les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée auprès du:

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

8, avenue Marie-Thérèse

L-2132 Luxembourg.

I (02536/046/21)

Le Conseil d'Administration.

DOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 32.396.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 juin 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02037/502/18)

BOVAT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

T. R. Luxembourg B 40.491.

The Shareholders are hereby convened to attend the following Shareholders' Meetings:

I. ORDINARY GENERAL MEETING

to be held in Luxembourg, 35, rue Glesener, extraordinarily on June 19th, 1996 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the resolutions taken by the Board of Directors.
2. Submission and approval of the report of the Statutory Auditor.
3. Submission and approval of the balance sheet and the profit and loss statements as at December 31st, 1995.
4. Discussion concerning the eventual dissolution of the company in relation with article 100 of the law of August 10th, 1915, as amended.
5. Allocation of the results.
6. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor.
7. Statutory elections.
8. Miscellaneous.

The decisions may be taken without any specific quorum and at the simple majority of votes of the shareholders present or duly represented by a proxy at the meeting.

The Board of Directors.

II. EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in Luxembourg, 35, rue Glesener, on June 19th, 1996 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation,
2. Appointment of a Liquidator,
3. Determination of the powers and remuneration of the Liquidator,
4. Miscellaneous.

The attention of the shareholders is drawn to the fact that in order to decide validly on the items of this agenda at least 50 % of the issued shares have to be present or represented by a proxy at that meeting. The decisions are validly taken if adopted by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

I (02451/507/35)

*The Board of Directors.***KEERSMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 34.936.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02228/566/17)

*Le Conseil d'Administration.***AGRICOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.306.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juin 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Réviseur Indépendant,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Réviseur Indépendant,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur Indépendant.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02344/009/18)

*Le Conseil d'Administration.***UNIVERSAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.803.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Reading of the accounts as of December, 1995.
- 2) Reading of the report of the Board of Directors concerning financial year ending December 31st, 1995.
- 3) Reading of the auditor's report concerning the accounts as of December 31st, 1995.
- 4) Approval of the accounts.
- 5) Appropriation of the trading results.
- 6) Full discharge to directors and the auditor.
- 7) Statutory appointments.
- 8) Sundry items.

I (02478/280/18)

s. Le Conseil d'Administration.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 juin 1996 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (02422/005/15)

Le Conseil d'Administration.

VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 16.396.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,
die am 13. Juni 1996 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1995, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar.
4. Statutorische Ernennungen.
5. Verschiedenes.

I (02423/005/16)

Der Verwaltungsrat.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 18 juin 1996 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission des trois Administrateurs et nomination de trois nouveaux Administrateurs en leur remplacement.
5. Divers.

I (02429/696/16)

Le Conseil d'Administration.

O.K. CONSULTING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6996 Oberanven, Résidence Cascade.
R. C. Luxembourg B 38.463.

Messieurs les actionnaires sont invités à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 14 juin 1996 à 11.00 heures à la FIDUCIAIRE CENTRALE, 4, rue Henri Schnadt à Luxembourg,
et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos en 1995;
2. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
3. Affectation du résultat;
4. Divers.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

I (02551/503/17)

Le Conseil d'Administration.

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 16.419.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,
die am *13. Juni 1996* um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1995, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1995.
4. Statutorische Ernennungen.
5. Verschiedenes.

I (02421/005/16)

Der Verwaltungsrat.

ERDMANN TRUST S.A.H, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxemburg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxemburg B 20.604.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *20 juin 1996* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social de la société.
6. Divers.

I (02308/507/16)

TORRES VEDRAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxemburg, 3, rue de l'Industrie.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
des actionnaires qui aura lieu le *12 juin 1996* à 10.00 heures, au 3, rue de l'Industrie à Luxemburg (dans les bureaux de FIDALUX S.A.), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1995.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (02045/565/150)

Le Conseil d'Administration.

BATICONFORT CONSTRUCTION ET GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxemburg B 19.215.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le *5 juin 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02329/005/15)

Le Conseil d'Administration.

LORICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.501.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (02247/506/16)

Le Conseil d'Administration.

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand'rue.
R. C. Luxembourg B 29.831.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 1996 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1995.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

II (02326/698/16)

Le Conseil d'Administration.

ABBAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Moutfort, 4, Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 27.285.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 1996 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1995.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

II (02327/698/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL VEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.865.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 1996 à 15.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 1995;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance sur l'exercice 1995;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance;
- f) divers.

II (02029/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ARIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 43.553.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 1996 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02098/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 1996 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02099/000/16)

Le Conseil d'Administration.

SUNA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 juin 1996 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

II (02209/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*Signature

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02178/029/19)

Le Conseil d'Administration.

GESTACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.718.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02179/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ARRAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1996 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02180/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SANTANDER EUROPA, Société Anonyme sous le régime de la SICAV.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.172.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders which will take place in Luxembourg on June 4, 1996 at 2.00 p.m. at the office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Agenda:

1. Submission of the Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets at December 31, 1995 and the Statement of Operations at December 31, 1995;
3. Allocation of the results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (02293/584/23)

The Board of Directors.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.460.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1996 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02181/029/19)

Le Conseil d'Administration.

WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 49.065.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 1996 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02100/000/16)

Le Conseil d'Administration.

DESERET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 1996 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02106/660/15)

Le Conseil d'Administration.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02182/029/19)

Le Conseil d'Administration.

CORINTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.967.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 juin 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02183/029/19)

Le Conseil d'Administration.

B.A.P., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.744.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 7 juin 1996 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 ainsi que des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02150/534/17)

Le Conseil d'Administration.

TAMI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 10 juin 1996 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 ainsi que des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02151/534/17)

*Le Conseil d'Administration.***VIVIER S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 43.353.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1996 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02103/011/17)

*Le Conseil d'Administration.***LA STATUE DE LA LIBERTE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 43.350.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02105/011/17)

*Le Conseil d'Administration.***STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 35.127.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 1996 à 15.00 heures, au siège social, 5, rue Heienhaff, Senningerberg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice au 31 décembre 1995.
2. Présentation et approbation des états financiers au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Note:

Les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats auprès d'un établissement financier ou au siège social de la société contre récépissé donnant accès à l'assemblée, au moins 3 jours avant la date de l'assemblée

II (02365/000/21)

Le Conseil d'Administration.

EUROPTEC, SICAV, Investment Companies with variable capital in transferable securities.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.899.

The Annual General Meeting of shareholders of EUROPTTEC, SICAV was held at its registered office in Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, on 7th May 1996 at 11.00 a.m. Following the request of 40% of the shareholders, it has been decided to adjourn the general meeting together with the Extraordinary General Meeting until *11 June, 1996* at 11.00 a.m. at its registered office 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg for considering and solving up the following matters:

Agenda:

1. To hear and accept
 - a. the management report of the directors
 - b. the report of the auditor;
2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31st December 1994;
3. To allocate the net profit;
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended 31st December 1994;
5. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31st December 1995;
6. To allocate the net profit;
7. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended 31st December 1995;
8. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders;
9. Miscellaneous.

II (02273/003/26)

EUROPTEC, SICAV, Investment Companies with variable capital in transferable securities.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.900.

The Extraordinary General Meeting of shareholders of EUROPTTEC, SICAV was held at its registered office in Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, on 7th May 1996 at 11.00 a.m. Following the request of 40% of the shareholders, it has been decided to adjourn the general meeting together with the Annual General Meeting until *11 June, 1996* at 11.00 a.m. at its registered office 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, for considering and solving up the following matters:

Agenda:

1. To dissolve the company, to determine the method of liquidation and the expenses and fees of the liquidator;
2. Nomination of a liquidator;
3. Any other business.

II (02274/003/14)

JURIAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.535.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 6, 1996* at 2.00 p.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

II (02148/534/16)

The Board of Directors.
